

Ville de Hambourg (Allemagne)

PROFIL

Population	1 730 000 habitants		
Types d'immeubles résidentiels		Nombre total de logements	Nombre de logements desservis par la collecte des matières organiques
	Maisons unifamiliales	nd	nd
	Plex (2 à 9 log.)	nd	nd
	Multilogements (10 log. et plus)	600 000 log.	Non disponible, car le service est offert directement aux agences immobilières qui s'occupent de la gestion des immeubles multilogements locatifs Environ 13 450 logements sont exonérés du service. Un immeuble multilogements peut être exonéré si : 1) il n'y a pas d'espace suffisant pour l'emplacement des bacs de récupération ou 2) si le compostage domestique est pratiqué.

CONTEXTE

Politiques	<ul style="list-style-type: none">- Législation nationale sur les matières résiduelles « Closed Loop Management Act »: récupération des matières organiques résidentielles et dans les parcs entre 2012 et 2015- Modification de l'ordonnance sur les matières organiques (2010) et de celle sur les matières recyclables (2011) : séparation des matières organiques à l'échelle de la Ville, réduction des exonérations, et mise en place des incitatifs favorisant la collecte des matières organiques (diminution des frais de collecte)- Allemagne : objectif de récupération de 65 % des déchets municipaux et résidentiels pour 2020 [1]	
Chronologie	2009	Planification du programme de collecte des matières organiques, notamment détermination des mécanismes les plus efficaces pour favoriser la participation des agences immobilières dans le programme de récupération des matières organiques
	2010-2011	Projet pilote visant tous les types d'immeubles et 2 associations immobilières. Le projet cherchait notamment à répondre aux appréhensions des agences immobilières au regard de la collecte des matières organiques (ex. : odeurs, faible participation des locataires, contraintes d'espace pour les contenants)
	2012-2014	Début de l'implantation du service de collecte des matières organiques pour l'ensemble des logements de la Ville (incluant les immeubles multilogements)
	2015	Service permanent de la collecte des matières organiques pour l'ensemble des logements de la Ville (incluant les immeubles multilogements)



DÉMARCHE D'ISÉ SPÉCIFIQUE AUX MULTILOGEMENTS

Lors de l'implantation	Propriétaires / gestionnaires	Occupants
	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de communication intitulée « Le recyclage à Hambourg » pour toutes les matières récupérables (incluant les matières organiques), ciblée particulièrement pour les agences immobilières. - Brochures indiquant : <ul style="list-style-type: none"> - avantages de la séparation à la source des matières organiques - conseils pour faciliter le bon tri des matières organiques - réponses aux questions fréquentes concernant la séparation à la source des matières organiques - Affiches des matières acceptées avec pictogrammes à l'entrée de l'immeuble - Site web destiné aux gestionnaires - Service-conseil en cas de problèmes (ex. : comment placer les bacs, nombre de bacs recommandés) - Visites des lieux de traitement des matières organiques pour sensibiliser à l'importance de la qualité du tri 	<ul style="list-style-type: none"> - Brochures (plusieurs langues) - Affiches - Magazine sur le recyclage (même publication pour les maisons unifamiliales) - Communication porte à porte lors de la livraison du minibac et de l'ensemble de sacs de papier
	Commun	
	<ul style="list-style-type: none"> - Article dans les journaux - Lettre annonçant le programme 	
Relance et récurrence	Campagne intitulée « Celui qui sépare et économise de l'argent »	

MODALITÉS DE COLLECTE PROPRES AUX MULTILOGEMENTS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Contenant de tri et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> - Minibac de 10 L remis à chaque logement - Sacs de papier seulement acceptés 	s.o.	s.o.
Contenant de collecte en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 240 L - Ratio de 40 L / semaine / logement considéré lors de la distribution des bacs - Service de consultation offert par l'entreprise de collecte concernant le nombre de bacs et leur localisation optimale 	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 240 L - Conteneurs de 500, 770 et 1100 L permis 	<ul style="list-style-type: none"> - Bac roulant de 240 L - Conteneurs de 500, 770 et 1100 L permis
Lieu d'entreposage	<ul style="list-style-type: none"> - À l'extérieur, dans un enclos de béton (idéalement un enclos par type de matière, mais un seul enclos pour les différentes fractions est aussi possible) 		
Fréquence de collecte	<ul style="list-style-type: none"> - 1X / semaine 	<ul style="list-style-type: none"> - selon les besoins 	

RESPONSABILITÉS

	Matières organiques	Matières recyclables	Déchets
Fourniture des contenants	Ville à travers l'entreprise de collecte dont la Ville est un des actionnaires		
Collecte	Propriétaire (par l'entremise d'un contrat avec l'entreprise dont la Ville est un des actionnaires)		

ENCADREMENT

Outils	ISÉ	Inspection visuelle du bac avec émission d'un avis de courtoisie (autocollant) si une contamination importante des matières est constatée. Un programme d'accompagnement (sans frais par la patrouille verte) peut être offert pour les cas récurrents
	Réglementaires	Règlement national qui oblige la séparation à la source des matières organiques : appliqué à travers une ordonnance municipale
	Économiques	Taxation incitative pour les matières valorisables, pour tous les types d'immeubles résidentiels (ex. : tarif pour les matières organiques équivalent à 20% du tarif pour les déchets)
Suivi	Projet pilote 2011 : sondage, les résidents de 52 logements ont répondu	

RÉSULTATS

	Satisfaction	Performance
Projet pilote 2011	<ul style="list-style-type: none"> - 70% des répondants sont satisfaits - 30% des répondants ne montrent aucun intérêt envers la récupération des matières 	<ul style="list-style-type: none"> - 70% des répondants effectuaient le tri de façon satisfaisante
Implantation 2012- 2014		<ul style="list-style-type: none"> - Taux de participation : 44,1%

OPINION SUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Impliquer les agences immobilières (en charge de la gestion des immeubles locatifs de plus de 10 logements) dans le programme de séparation à la source des matières organiques afin d'obtenir l'appui et la collaboration du gestionnaire / propriétaire.
- Miser sur la participation des volontaires pour faire changer la mentalité et le comportement des plus réfractaires.
- Prévoir un budget approprié pour les campagnes de communication et de sensibilisation.
- Mettre en place des incitatifs économiques pour la récupération des matières organiques.
- Planifier l'implantation des programmes de récupération des matières organiques dans une perspective à long terme, au-delà de la durée des mandats des élus.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Fiedler, R. (2010). Sustainable Waste Management in the European Green Capital 2011. Communication présentée à International Solid Waste Association World Congress 2010, Hamburg, Germany. Tiré de <http://www.iswa.org/fileadmin/galleries/General%20Assembly%20and%20WC%202010%2011%20Hamburg/Presentations/Fiedler.pdf>
2. Höft, M. (2011): Recycling-Offensive: Mehr Bio, bitte! in H&K aktuell 04/2011, S. 1-4, BGK Cologne. Tiré de www.kompost.de/uploads/media/Recycling_Offensive_04_11.pdf
3. Höft, M. (2011): Maßnahmen zur besseren Potentialerschließung von kommunalen und gewerblichen Bioabfällen, Presentation on behalf of Stadtreinigung Hamburg at the conference Hamburg T.R.E.N.D. 2011. Tiré de <http://www.hamburgtrend.info/referenten-und-abstracts0.html>.
4. BIPRO. (2015). Assessment of separate collection schemes in the 28 capitals of the EU. National factsheet – Germany.

Personne consultée :

Entrevue réalisée par Joseph Barth, Informa, en novembre 2015 auprès de :

Fabian Fehn, Stadtreinigung Hamburg (Hamburg Waste Management), Deputy sales manager key accounts, Head of unit Housing Sector, Department disposal, sales and customer service, Anton-Ree-Weg 3, D-20537 Hamburg.